

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mercredi 2 février 2022 – 14h00

COMPTE RENDU

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 16, nombre d'absents : 4, nombre de pouvoirs : 3

L'an deux-mille vingt-deux, le deux février à quatorze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Françoise REIG-HAMELIN et Benoît RAULT.

Étaient excusés : Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Jérôme LARCHEVÊQUE et Jean-Louis MARIE.

Pouvoirs : Philippe CHALLIER a donné pouvoir à Phillippe AUVRAY,
Valérie CHESNEL a donné pouvoir à Amale EL KHALEDI,
Jérôme LARCHEVÊQUE a donné pouvoir à Charles HAUTON.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable pôle administratif et Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique.

Secrétaire de séance : Amale EL KHALEDI

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Madame Amale EL KHALEDI est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

- 1) Attribution du marché Photovoltaïque de la Maison des Entreprises (vote)
- 2) Validation programme de travaux 2022 (vote)
- 3) Adhésion association Normandie Mobilité Electrique (vote)
- 4) Adhésion Association Française de l'Éclairage (vote)
- 5) Dépôt de dossier DETR et DSIL pour l'éclairage public (vote)
- 6) Participation des collectivités membres ayant transféré une ou plusieurs compétences au Te61
- 7) Règlement intérieur du Te61
- 8) Affaires et questions diverses
 - Marché COCON
 - Marché Chaufferie de Bretoncelles



1) Attribution du marché photovoltaïque de la Maison des Entreprises (vote)

Monsieur le Président donne la parole à Cyril Wintenberger pour présenter le marché pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur toiture avec valorisation de l'électricité en vente totale à la « Maison des entreprises », située sur la commune de Saint Hilaire le Châtel. L'établissement envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment dans l'objectif d'être en ligne avec sa politique environnementale. Le 14 janvier 2022, cinq entreprises ont déposé des offres. Après analyse des offres reçues, et du fait que l'avis technique type KOMET mentionné dans le bordereau des prix n'existe plus à compter de cette année, il a été demandé aux entreprises de bien vouloir refaire une offre avec un solution technique type KOGYSUN +, de modifier et/ou de confirmer leurs prix. Quatre entreprises ont redéposé une offre le 31 janvier dernier. Celles-ci ont été analysées comme suit :

Synthèse analyse des offres Maison des Entreprises				
Entreprises	Montant de l'offre HT	Note Critère Prix (60%)	Note Critère Technique (40%)	Note globale (100%)
SUNVIE	112 000,00 €	53	40	93
SOLESENS	101 000,00 €	60	37	97
FD Energie Elec	129 764,00 €	43	25	68
DELVALLÉ	112 305,24 €	53	20	73

Après analyse, les membres du bureau autorisent le Président à signer le marché avec l'entreprise SOLESENS, qui obtient la meilleure note globale.

2) Validation programme de travaux 2022 (vote)

Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas pour présenter le programme de travaux 2022.

Présentation des reliquats :

URBAIN RURAL	Programme de financement	Nom de la commune	Rue/quartier	TRANCHE / Article 8	Montant HT	Montant TTC
RURAL	2019	LE MERLERAULT	Rue de Sées		- 21 279,99 €	- 25 535,99 €
RURAL	2019	TICHEVILLE	Le Bourg		- 7 046,00 €	- 8 455,20 €
RURAL	2020	ESSAY	Montperroux		- 53 964,56 €	- 64 757,47 €
RURAL	2020	LA FERTE EN OUCHE (BOCQUENCE)	Le Bourg		- 178 288,33 €	- 213 946,00 €
RURAL	2020	SERIGNY	Rues des Noroïts, du Tertre, du Soleil Levant, des Hauts Vents et du Général Leclerc Tr2	tranche 2	- 20 362,19 €	- 24 434,63 €
RURAL	2020	LONGNY LES VILLAGES - MALETABLE	Le Bourg		- 133 470,83 €	- 160 165,00 €
RURAL	2020	SEMALLE	Champ Morant - lotissement		- 4 998,33 €	- 5 998,00 €
RURAL	2020	GANDELAIN	Beauchevron		- 2 231,54 €	- 2 677,85 €
RURAL	2021	GANDELAIN	Beauchevron		- 8 333,33 €	- 10 000,00 €
RURAL	Article 8 - 2022	LA CHAPELLE BICHE	Le Bourg	ARTICLE 8 2022	- 190 744,17 €	- 228 893,00 €
	2019	Total			28 325,99 €	33 991,19 €
	2020	Total			393 315,79 €	471 978,95 €
	2021	Total			8 333,33 €	10 000,00 €

Attribution des reliquats :

URBAIN RURAL	Programme de financement	Nom de la commune	Rue/quartier	TRANCHE /Article 8	Montant HT	Montant TTC
URBAIN	inopinée 2021	BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Boulevard Le Meunier de la Raillerie	Complément	78 333,33 €	94 000,00 €
URBAIN	Inopinée 2021	BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Rue Auguste Gautier	complément	16 666,67 €	20 000,00 €
11	Inopinée 2021	ST BOMER LES FORGES	Le Village Fleuri tr2		60 746,67 €	72 896,00 €
8	2020	IGE	Rue du Mans	complément	19 521,40 €	23 425,68 €
2	Article 8 - 2022	BRIOUZE	Route de Falaise		156 978,33 €	188 374,00 €



Le bilan des programmes de travaux 2019, 2020 et 2021 montre un reliquat de 482 544 € TTC à réattribuer en 2022.

Bascule des fonds 2021 sur 2022 pour éviter les tranches financières :

Lot	Progr. de financement	Commune	Rue/quartier	HT	TTC	Délibération
6	2021	Occagnes	Haut de la rue Tr1	211 014,29 €	53 217,15 €	10/02/2021
12	2021	Montsecret Clairefougères	Le Bourg	96 305,83 €	115 567,00 €	10/02/2021
9	2021	Bretoncelles	Rés. de la Donette	125 000,00 €	150 000,00	10/02/2021
8	2021	Mauves-sur-Huisne	Rue Chinoise Tr1	35 200,00 €	42 240,00 €	10/02/2021

Volume financier :

2022		
Sous-programme	HT	TTC
Renforcement	3 967 875,00 €	4 761 450,00 €
Effacement FACE	850 750,00 €	1 020 900,00 €
Effacement Te61	1 416 666,00 €	1 700 000,00 €
Etude 2022 – travaux 2023	166 666,00 €	200 000,00 €
Reliquat	402 120,38 €	482 544,46 €
Sécurisation	4 134 000,00 €	4 960 800,00 €
Total	10 938 078,72 €	13 125 694,00 €

Attributions 2022, effacement Facé et Te61 :

LOT	Commune	Lieu de l'Opération	Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT
1	CIRAL	amenagement ecole - travaux	153 000,00 €	127 500,00 €
1	SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES	Le bourg	103 000,00 €	85 833,33 €
1	LARRE	LA REVEILLONNERIE	72 800,00 €	60 666,67 €
2	SEVRAI	IMPASSE COSAQUE (etude et travaux)	47 000,00 €	39 166,67 €
2	BAZOCHE-S-AU-HOULME	la guilberdière	277 356,10 €	231 130,08 €
3	BELFONDS	SAINT CLAIR	164 000,00 €	136 666,67 €
3	Aunay -les-Bois	Chambillon - la Haute Folie	5 000,00 €	4 166,67 €
4	PONTCHARDON	LE BOURG	306 546,00 €	255 455,00 €
4	Ferté-en-Ouche (Commune déléguée de Gauville)	Lotissement Le Val Coulé	10 000,00 €	8 333,33 €
5	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	la cité emile guérin - les sablons	10 000,00 €	8 333,33 €
5	SAINT GERMAIN LE VIEUX	LE BOURG	152 000,00 €	126 666,67 €
5	SAINT AUBIN D APPENAI	Lotissement L ETRE AUX ANGLAIS	160 000,00 €	133 333,33 €
5	Saint-Germain-de-Martigny	LE BOURG	10 000,00 €	8 333,33 €
6	Occagnes	le haut de la rue 2ème Tranche	325 552,01 €	271 293,34 €
7	Les Aspres	Rue des Pays d'ouche	100 000,00 €	83 333,33 €
7	Beaufai	l'hermitage	130 000,00 €	108 333,33 €
7	Aube	La Forge - Route de Paris	10 000,00 €	8 333,33 €
8	Mauves-sur-Huisne	rue chinoise -tranche 2	85 000,00 €	70 833,33 €
8	Appenai-sous-Bellême	Route de Bellême	117 000,00 €	97 500,00 €
8	Berd'huis	la peignerie	107 095,00 €	89 245,83 €
8	Val-au-Perche (Commune déléguée de Le Theil)	rue des pins - rue du château d'o, rue de la taille	15 000,00 €	12 500,00 €
8	BELLEME	Rue du Mans et Rue Boucault	15 000,00 €	12 500,00 €
9	Bretoncelles	Résidence de la donnette tranche 2	175 000,00 €	145 833,33 €
9	LONGNY LES VILLAGES - MALETABLE	LE BOURG	10 000,00 €	8 333,33 €
9	Moutiers au Perche	Rue Auguste Colas	10 000,00 €	8 333,33 €
10	TESSE FROULAY	LE BOURG	105 050,00 €	87 541,67 €
10	Bagnoles de l'Orne Normandie (Commune déléguée de Passais Villages)	Lotissement La grande prise	204 000,00 €	170 000,00 €
11	Passais Villages (Commune déléguée de Passais)	RUE DU MORTAINAIS 2022	235 728,00 €	196 440,00 €
12	Montsecret-Clairefougere (Commune déléguée de Clairefougères)	le bourg tranche complément	34 433,00 €	28 694,17 €
12	SAINTE OPPORTUNE	L'ETRE	24 000,00 €	20 000,00 €
12	Bellou en houleme	RUE DE VILLENEUVE	206 312,00 €	171 926,67 €
12	Menil-Hubert-sur-Orne	Sortie D301	5 000,00 €	4 166,67 €
Total Travaux			3 384 872,11 €	2 820 726,76 €



Concernant les autres programmes, (renforcement, sécurisation et effacement) les enveloppes financières sont réparties de la façon suivante :

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12
Renforcement	97 850,00 €	394 380,00 €	80 120,00 €	597 540,00 €	556 460,00 €	632 460,00 €	439 250,00 €	542 420,00 €	346 350,00 €	398 070,00 €	440 880,00 €	235 670,00 €
Sécurisation	174 908,37 €	460 316,97 €	447 871,61 €	549 274,13 €	520 044,92 €	275 812,17 €	341 147,73 €	549 054,92 €	462 152,33 €	299 842,22 €	390 249,14 €	490 125,49 €
Effacement	328 800,00 €	324 356,10 €	169 000,00 €	316 546,00 €	332 000,00 €	325 552,01 €	240 000,00 €	339 095,00 €	195 000,00 €	309 050,00 €	235 728,00 €	269 745,00 €
Total travaux	601 558,37 €	1 179 053,07 €	696 991,61 €	1 463 360,13 €	1 408 504,92 €	1 233 824,18 €	1 020 397,73 €	1 430 569,92 €	1 003 502,33 €	1 006 962,22 €	1 066 857,14 €	995 540,49 €

3) Adhésion association Normandie Mobilité Electrique (vote)

L'association Normandie Mobilité Electrique, membre de l'AVERE France, a pour objet de promouvoir la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électro-mobilité en Normandie.

Le Te61 développant l'électro-mobilité sur son territoire de compétence, Monsieur le Président propose aux membres du bureau syndical que le Te61 adhère à l'association, pour l'année 2021 et 2022. La cotisation s'élève à 1 000 € chaque année.

Après délibération, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité d'adhérer à l'association Normandie Mobilité Electrique, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une cotisation de 1 000 € par an.

4) Adhésion Association Française de l'Éclairage (vote)

L'Association Française de l'Électricité, fondée en 1930 en raison du développement considérable de la science de l'éclairage et de son marché a pour mission principale d'étudier et rendre accessible à tous, les meilleures pratiques de l'éclairage afin de garantir le respect des besoins humains.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau syndical que le Te61 adhère à l'association pour l'année 2022. La cotisation s'élève à 500 €.

Après délibération, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité d'adhérer à l'Association Française de l'Électricité à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une cotisation de 500 €.

5) Dépôt de deux dossiers DETR et un DSIL (vote)

A la suite d'une réunion en préfecture le 22 décembre 2021, pour évoquer l'éligibilité des communes urbaines ne reversant pas la TCCFE et ayant transféré la compétence éclairage publique au Te61, les communes de Mortagne au Perche, Saint Georges des Groseillers et Vimoutiers ne pouvaient pas bénéficier ni de la DETR, ni de l'accompagnement financier de la part du Te61.

Les services de la préfecture ont sollicité le ministère à ce sujet, qui a donné son accord pour que le Te61 dépose des dossiers DETR et DSIL.

Il est proposé de déposer des dossiers pour des travaux de réfection de l'éclairage public pour les trois communes suivantes, avant le 18 février 2022 :

- Vimoutiers : 226 573 € TTC (308 points lumineux)
- Mortagne au Perche : 459 123 € TTC (723 points lumineux)
- Saint Georges des Groseillers : 58 138,74 € TTC (23 points lumineux)

Après délibération, les membres du bureau syndical adoptent les trois opérations et acceptent que le Président dépose les demandes de subventions correspondantes.

6) Participation des collectivités membres ayant transféré une ou plusieurs compétences au Te61

Monsieur le Président rappelle que les demandes des collectivités adhérentes sont matérialisées par un transfert juridique de compétences et font l'objet d'une contribution annuelle fixée par l'assemblée délibérante du Te61 ; déduction faite des subventions reçues.

Le guide des collectivités fixe les montants, cependant les éléments de calcul sont fixés par délibération du comité syndical. Après échange, il est proposé d'organiser une réunion de travail afin de proposer une grille au comité syndical.



7) Règlement intérieur du Te61

Le Président explique qu'à la suite de la modification des statuts du Te61, le règlement intérieur voté le 23 septembre 2020 doit être modifié en conséquence.

Le Président présente au bureau syndical les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du comité mais également les moyens mis à disposition des élus du Te61. Ce règlement, tel qu'annexé, est adopté à l'unanimité par les membres du bureau syndical.

8) Affaires et questions diverses

- Marché COCON

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, le Te61 a décidé de proposer au Pays du Perche Ornaï d'adhérer à un groupement de commandes ENR – MDE. La première action significative de ce groupement est l'opération « Cocon » qui consiste à isoler les combles perdus des bâtiments publics dans le périmètre du Pays du Perche Ornaï.

Le marché étant infructueux au 15/12/2021, date de clôture, une nouvelle consultation a été lancée, toujours infructueuse à ce jour. Plusieurs bureaux d'étude ont été sollicités pour une réponse le 14 février.

- Marché Chaufferie de Bretoncelles

La commune de Bretoncelles a transféré la compétence « chaufferie bois énergie et réseau de chaleur » au Te61. La compétence comprend l'installation et la mise en œuvre de toutes les solutions nécessaires au bon fonctionnement d'une chaufferie bois énergie alimentant en chaleur les bâtiments desservis. La compétence s'arrête au réseau primaire. Les réseaux secondaires restent une compétence communale.

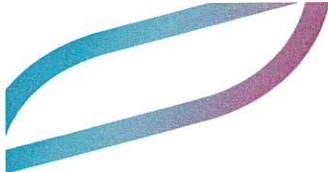
Pour mener à bien cette mission, un marché pour une mission de maître d'œuvre a été lancé début décembre. Une seule offre a été constatée. Cette dernière était d'un montant deux fois supérieur à l'estimation. Le marché a été déclaré infructueux. Plusieurs bureaux d'études ont été sollicités à nouveau pour répondre au marché.

- Projets en cours

Les projets de chaufferie-bois à Rémalard en Perche et Les Monts d'Andaine sont en cours de réalisation et des notes d'opportunité à Trun, Echauffour et Juvigny Val d'Andaine.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DE L'AG DU 22/02/2022

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 21-12-2021 (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Rédaction des actes administratifs (vote) ;
4. Nomination d'un délégué à la protection des données (vote) ;
5. Création d'un budget annexe chaufferie-bois Bretoncelles (vote) ;
6. Création d'un budget annexe chaufferie-bois Les Monts d'Andaine (vote) ;
7. Approbation du règlement intérieur du Te61 (vote) ;
8. Approbation des comptes administratifs 2021 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
 - f. Budget annexe PCRS (vote) ;

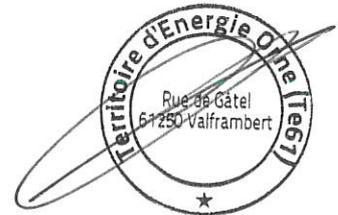
- 
- g. Budget annexe GNV (vote) ;
 - h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
 9. Approbation des comptes de gestion 2021 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
 - f. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - g. Budget annexe GNV (vote) ;
 - h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
 10. Affectation des résultats 2021, budget principal (vote) ;
 11. Vote des budgets primitifs 2022 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
 - f. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - g. Budget annexe GNV (vote) ;
 - h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
 12. Affaires et questions diverses (sans vote).

Fin de la séance à 16H00

La secrétaire de séance
Amale EL KHALEDI



Le Président
Philippe AUVRAY



ANNEXE

Règlement intérieur